



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
MLC/MM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2017 DST 03-06

OBJET : rue de Kervam
Stationnement interdit
sauf livraison et service

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation, le stationnement de tous véhicules est interdit sur la zone définie ci-après :

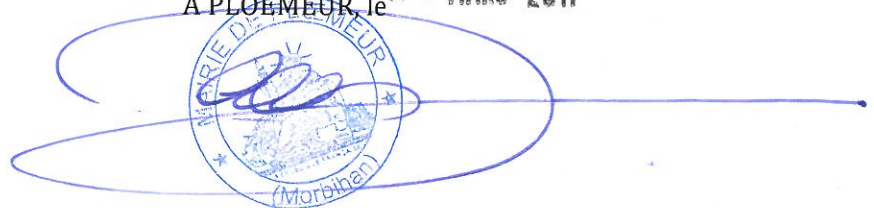
- sur les 3 places situées en face du Presbytère rue de Kervam

Article 2 : le stationnement est interdit sauf livraison et service

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 21 MARS 2017



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex